

Une séance spéciale du Conseil de Bristol est tenue le 17 décembre, 2019 à 19h00 à l'Hôtel de ville selon le Code municipal avec le Maire Brent Orr, et les Conseillers, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Phillip Holmes n'a pû y assister. La raison de cette séance est pour adopter le budget 2020.

Chaque catégorie du budget a été revue et discutée.

**(19-12-150)** Il est proposé par le Conseiller Greer que le budget 2020 soit adopté comme présenté avec des revenus de 2 784 201\$ et des dépenses de 2 784, 201\$. Le taux général de la taxe sera de 41 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; les services de la S.Q. seront de 7.5 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; les coûts de la MRC seront de 16 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; donc pour un total de 65 cents par tranches de 100.00\$ de l'évaluation. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(19-12-151)** Il est proposé par le Conseiller Graham que le taux d'intérêts sur les arriérages demeure à 18%; les roulottes non entrées au rôle d'évaluation seront facturées au taux de 10.00\$ par mois payable en avance. Le service de cueillette des déchets pour le Village de Bristol, Norway Bay, Pontiac Station et Pine Lodge va augmenter à 85.00\$ pour la saison, et ce, pour tous les propriétaires de chalet et de résidence situés à l'intérieur des secteurs suivants:

- 1) Le Village de Bristol à partir du sud de la voie ferrée incluant le Lot 3-1, Rang 1, et toute la portion du village de Bristol et le chemin River jusqu'à Norway Bay;
- 2) Le secteur de Norway Bay à partir des Lots 8 à 13, Rang 1 inclusivement;
- 3) Tout le secteur immédiat de Pontiac Station et le chemin Keon;
- 4) Le secteur de Pine Lodge incluant les lots 4A et 5A le long du chemin River.

Tous les propriétaires d'un chalet ou une résidence doivent payer le frais de cueillette de déchets. Le service sera offert à partir de la longue fin de semaine de mai jusqu'à la fin de semaine de l'Action de Grâce, en octobre.

Une taxe "Environnementale" d'un montant de 100.00\$ est payable par tous les propriétaires qui ont une habitation sur leur propriété. Cette taxe est réduite à 50.00\$ pour tous les lots vacants. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-12-162)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley que la séance spéciale soit levée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directrice générale Christina Peck